

# Info SSE

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **26 (1999)**

Heft 1

PDF erstellt am: **10.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Nouvelle Constitution fédérale

## L'article sur les Suisses de l'étranger modifié

La prochaine votation fédérale du 18 avril 1999 sur la nouvelle Constitution fédérale revêt une importance particulière pour la Cinquième Suisse. Elle apporte, en effet, aussi une modification du texte de l'actuel article 45bis, en vigueur depuis 1966, qui fonde les relations entre la Confédération et la Cinquième Suisse.

Le nouvel article, qui porte le numéro 40, a la teneur suivante:

«<sup>1</sup>La Confédération contribue à renforcer les liens qui unissent les Suisses et les

Suissesses de l'étranger entre eux et à la Suisse. Elle peut soutenir les organisations qui poursuivent cet objectif.

<sup>2</sup>Elle légifère sur les droits et les devoirs des Suisses et des Suissesses de l'étranger, notamment sur l'exercice des droits politiques au niveau fédéral, l'accomplissement du service militaire et du service de remplacement, l'assistance des personnes dans le besoin et les assurances sociales.»

Par rapport à l'article constitutionnel actuel, cette nouvelle formulation est plus

explicite dans la mesure où l'engagement social de la Confédération en faveur des Suisses expatriés y est explicitement mentionné. Les revendications émises par l'OSE lors de la procédure de consultation ont été prises en considération dans le projet de nouvelle Constitution. Ainsi, le domaine sensible des assurances sociales est mentionné dans le nouvel article. L'AVS/AI facultative jouit ainsi d'un fondement constitutionnel renforcé.

LS

AJAS

## Formation en Suisse

Prévoyez-vous une formation en Suisse? L'association pour l'encouragement de l'instruction de jeunes Suisses de l'étranger (AJAS) vous renseigne sur

- les études
- un apprentissage
- des séjours linguistiques
- des cours d'intégration
- des stages
- des possibilités de logement
- des bourses

AJAS

Alpenstrasse 26

CH-3000 Berne 16

Tél.: +41 31 351 61 40

Fax: +41 31 351 61 50

e-mail: post\_ajas@aso.ch

Elargissement des possibilités de réception

## SRI par satellite et Internet

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, SRI n'émet plus ses programmes en allemand et en anglais que sur Astra Digital Radio (ADR), à côté des ondes courtes.**

«La technologie numérique par satellite est beaucoup plus avantageuse que l'analogique. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, il y a plus d'une année déjà, de supprimer nos canaux analogiques à la fin de 1998», déclare Paul Badertscher, directeur technique de SRI. «D'ailleurs, ADR est très bien introduite sur le marché européen.»

De fait, il est possible de capter par ADR plus de 90 programmes de radio importants d'Europe. Grâce au développement rapide du numérique, les prix ont fortement baissé ces derniers temps. Comme les chaînes de radio sont toujours plus nombreuses à émettre par ADR, un changement de récepteur s'imposera pour les auditeurs ces prochains temps.

Par ailleurs, dès le mois de mai de cette année, le programme en langue française sera lui aussi diffusé uniquement en numérique par le satellite Eutelsat Hotbird 3. Le canal analogique sur Hotbird 1 sera supprimé. Les émissions en langue italienne peuvent être captées uniquement par Hotbird 3. SRI continue également à émettre sur ondes courtes. Vous pouvez commander, au moyen du ta-

bleau ci-dessous, notre brochure de programmes. Voici déjà un aperçu des programmes de SRI par satellite, en Europe:

- anglais: Astra Digital Radio, fréquence 10.803 GHz, transponder 7.92 MHz
- allemand: Astra Digital Radio, fréquence 10.803 GHz, transponder 7.74 MHz
- français: Eutelsat (Hotbird 3), fréquence 12.398 GHz
- italien: Eutelsat (Hotbird 3), fréquence 12.398 GHz.

Pour recevoir nos programmes, il faut être équipé d'un récepteur spécialement adapté. Pour savoir quel appareil acheter et comment l'installer, veuillez vous adresser aux magasins spécialisés. Vous trouverez sur Internet davantage d'informations sur la réception des programmes de SRI et de la SSR à l'adresse [www.srgdist.ch](http://www.srgdist.ch).

Vous pouvez aussi maintenant écouter en format realaudio les programmes de

SRI sur Internet, à l'adresse [www.sri.ch](http://www.sri.ch) ou [www.swissinfo.org](http://www.swissinfo.org).

Manuel Küffer, SRI

### Ecrivez-nous!

- Je désire recevoir des informations sur la présence de SRI sur Internet
- Veuillez m'envoyer votre brochure de programmes
- Veuillez m'envoyer le programme par satellite

Mon adresse

---



---



---



---



---

Envoyer à:  
Radio Suisse Internationale,  
marketing multimedia,  
case postale, CH-3000 Berne 15  
tél. +41 31 350 92 22  
fax +41 31 350 95 44  
e-mail:  
[marketing@sri.srg-ssr.ch](mailto:marketing@sri.srg-ssr.ch)

### Parrainage de «Swiss Ping Pong» en 1999

Le canton de Zoug parrainera la campagne «Swiss Ping Pong» – programme de rencontre avec des Suisses de l'étranger – en versant 30 000 francs pour sa réalisation en 1999.

## Camps d'été 1999

Comme chaque année, le service des jeunes du Secrétariat des Suisses de l'étranger organise deux camps polysportifs et culturels pour les Suisses de l'étranger âgés de 15 à 25 ans. Ils se dérouleront à Baden, dans le canton d'Argovie, du 11.7. au 24.7. et du 25.7. au 7.8. Le prix s'élève à SFr. 750.- par personne. Le matin sera principalement consacré au sport: jeux de ballons, sports aquatiques ou VTT, etc. Le programme de l'après-midi comprendra, notamment, des excursions dans la région. Chaque camp d'été peut accueillir une cinquantaine de jeunes du monde entier. Renseignements et inscriptions auprès du

*Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26  
CH-3000 Berne 16  
Tél.: +41 31 351 61 00  
fax: +41 31 351 61 50  
e-mail: post\_aso@aso.ch*

Place des Suisses de l'étranger à Brunnen

## Aménagement du parc

La Place des Suisses de l'étranger va être aménagée de telle sorte qu'elle puisse continuer, dans le futur, à accueillir des manifestations publiques. C'est ce qu'a décidé le conseil de fondation lors de sa dernière séance. Une surface en dur sera aménagée devant la place recouverte de gazon. La place, quant à elle, ne sera pas modifiée. Sa réouverture est prévue pour l'an 2000. La Place des Suisses de l'étranger, située sur un promontoire dans la baie de Brunnen, a été inaugurée en 1991. Elle est dédiée aux plus de 550 000 Suisses qui vivent à l'étranger.



Congrès des Suisses de l'étranger 1999 à Lausanne

## L'intégration européenne de la Suisse

**«La Suisse et l'Europe» sera le thème du Congrès des Suisses de l'étranger de cette année. En raison de l'actualité politique, la question du processus d'intégration de la Suisse à l'Union européenne sera au centre des discussions.**

**A**u terme de quatre ans de négociations, la Suisse et l'Union européenne ont finalement conclu, le 11 décembre 1998, des accords bilatéraux dans sept domaines. La conclusion fructueuse de ces négociations a été annoncée en l'historique salle des cérémonies de la Hofburg à Vienne.

Ces accords sectoriels constituent un événement historique pour la Suisse. Ils représentent le passage à une nouvelle qualité dans les relations avec l'Europe et justifient l'ouverture, au 77<sup>e</sup> Congrès des Suisses de l'étranger, d'un débat sur les prochaines étapes de la politique d'intégration. Dans le domaine de la libre circulation des personnes, en particulier, se posent des questions centrales pour la Cinquième Suisse aussi. Par ailleurs, le Conseil fédéral a déclaré, lors de la conclusion des ac-

cords bilatéraux, que rien ne changeait son objectif stratégique d'adhérer à l'Union européenne.

Le Congrès, qui se déroulera du 6 au 8 août à Lausanne, n'est toutefois pas

seulement un colloque spécialisé. Les participants auront l'occasion, cette année, de participer à un événement culturel exceptionnel. Ils ont en effet la possibilité d'assister, dans le cadre de notre programme, à la Fête des Vignerons. Cette fête populaire n'a lieu que quatre fois par siècle.

LS

### Inscription au 77<sup>e</sup> Congrès des Suisses de l'étranger

Toute personne désirant participer cette année au Congrès des Suisses de l'étranger peut commander la documentation nécessaire au Secrétariat des Suisses de l'étranger.

Documentation pour le 77<sup>e</sup> Congrès des Suisses de l'étranger à Lausanne (du 6 au 8 août 1999):

allemand  français

Nom/prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

NP/Lieu: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

Talon à renvoyer jusqu'à fin mai 1999 au

Secrétariat des Suisses de l'étranger, organisation du congrès, case postale, CH-3000 Berne 16.